



LIEUX D'INTERVENTION

- Adaptés à vos besoins
- Sur site

« Vous souhaitez connaître davantage notre démarche ou tout simplement nous rencontrer, n'hésitez pas à nous solliciter »

QUELS FINANCEMENTS ?

• Au plan de développement des compétences de votre entreprise.



QUELLE DUREE ?

1 journée – 7 heures
Nous contacter directement pour vous inscrire.



QUEL COUT ?

Tarif en inter-entreprise
1450 € TTC pour 1 jour de formation
Maximum 10 personnes par groupe.



Ne pas jeter sur la voie publique

CONTACTS

✉ ipsis.pro@gmail.com

Mireille JOURDAN
CONSULTANTE CONFIRMÉE
☎ 06 18 49 27 08

Pascal PAIRAIN
CONSULTANT /COACH CONFIRMÉ
☎ 06 52 88 87 18

Sensibiliser les professionnels
du secteur médico-social



Pour accompagner au mieux
les personnes en situation
de handicap vers le milieu
ordinaire et la formation

Ipsis
pro

Orientation - Emploi - Formation

POUR QUI ?



Professionnels d'établissements et services médico sociaux (IME, IMPRO, ITEP ESRP, ESAT, ...) en charge d'accompagner des publics en situation de handicap dans un parcours de formation de droit commun.

Educateurs, moniteurs éducateurs, enseignants spécialisés, formateurs, chargés d'insertion, ...

QUELS MOYENS ?



Notre équipe d'intervenants(es) est experte de la thématique

De plus nous sommes particulièrement attachés à faire de la formation un vecteur d'intégration des personnes en situation de handicap.

QUELLES METHODES ?



- Etude de cas, travail en sous-groupe.
- Echanges de pratiques, formalisation en commun.
- Evaluation des acquis par questionnaire.

QUEL CONTENU ?



La mise en œuvre des politiques publiques se réalise à travers des dispositifs dont la diversité et le nombre empêchent parfois d'en comprendre l'articulation.

Quelques repères pour mieux s'y retrouver :

- **Les dispositifs de formation** de droit commun et spécifiques, les dispositifs infra qualifiants et qualifiants (acteurs / modalités d'accès / financeurs).

- **La loi du 11/02/2005** pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » : notions clés et obligations des organismes de formation.

- **L'accès à la formation** des personnes handicapées dans la politique régionale.

- **Un statut pour l'insertion** en milieu ordinaire des personnes ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH).

- **Les moyens et outils** au service des obligations des centres de formation : la charte régionale d'engagement pour l'accessibilité des formations, la prestation ACCEA, le Centre ressource Formation Handicap...

- **Le rôle de l'établissement médico-social** dans la sécurisation du parcours de formation.

QUEL OBJECTIF ?



Appréhender l'environnement de la formation professionnelle pour adulte :



- **Les dispositifs**, l'offre de formation de droit commun (région, pôle emploi, apprentissage...) et spécifique (Agefiph / CRP /...)



- **Connaitre le contexte légal** et les politiques régionales en matière d'accessibilité.



- **Clarifier les notions de handicap**, de situation de handicap, de statut « travailleur handicapé ».



- **S'approprier les notions d'accessibilité** et de compensation du handicap.



- **Connaitre les missions du centre** ressource formation handicap pour le mobiliser et savoir utiliser les ressources mises à disposition.

Soutenir l'accès à la qualification des personnes en situation de handicap en s'appuyant sur les dispositifs de formation professionnelle de droit commun.

Sécuriser leur parcours en s'appuyant sur les ressources de la politique régional.